



Association **Genevoise**
de Tennis de Table

COMMISSION TECHNIQUE AGTT

Maison des Sportifs, chemin de Plonjon 4, 1207 Genève

Tél. : 022 786 11 68

E-mail : secretariat@agtt.ch

PROCES VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE TECHNIQUE du 23 novembre 2019 à Vernier (centre sportif du Bois-des-Frères) 16h- 18h

Représentants AGTT :

Daniel Pauli (président commission technique AGTT)

Jean-Pascal Stancu (président AGTT)

Wilfried Monteil (directeur sportif AGTT)

Clubs représentés :

TTC Carouge = Daniel Pauli

CTT Châtelaine = Axel Besse

CTT Grand-Saconnex = Sandu Cosmin

Meyrin CTT = Alan Lumley

CTT Migros = Jacky Dieumegard

CTT Onex = Fernand Magaz

CTT Puplinge = Marc Krahenbuhl

CTT Silver Star = Marco Pelizzone

CTT UGS-Chênois = Philippe Poiron

CTT Vernier

CTT Versoix = Xavier Bel

CTT Veyrier = Patrick Brisset

CTT ZZ-Lancy = Christian Foutrel

Jean-Pascal Stancu ouvre la séance en remerciant les personnes présentes. Lors de la dernière AG de l'AGTT, il y avait eu une discussion sur une évolution du règlement sportif concernant le championnat par équipes.

Il signale que ce qui est présenté aujourd'hui est une forme de ce que l'on pense « bien fait ».

JPS rappelle que Daniel Pauli a beaucoup travaillé sur ce règlement et il le remercie avant de lui donner la parole.

Daniel Pauli souhaite la bienvenue à tous les représentants de club, il est à la disposition des clubs pour toutes questions concernant ce nouveau règlement proposé. Ce règlement ne fait que suivre les décisions de l'AG du mois de juin. Il présente brièvement le grand principe de ce nouveau règlement.

Patrick Brisset n'a pas d'objections mais pense qu'il faut évaluer ce projet sur plusieurs années (phase A/phase B).

Christian Foutrel = La fin de saison représente une année de transition, grand chamboulement sur les Ligues avec des conséquences.

Daniel Pauli va proposer une transition en 2 étapes mais cela ne change rien au règlement.

Axel Besse = Il est important de savoir comment ça va se passer en phase B.

Fernand Magaz = Qui va intégrer les poules de 5ème Ligue ?

Jacky Dieumegard = faudrait-il limiter au niveau des classements des joueurs en 5ème Ligue ?

DP = Rien ne le permet au niveau du règlement sportif.

PB = L'équipe 1 d'un club doit avoir le total de points annoncés le plus haut.

MP = Prévoyez-vous une information aux joueurs pour adoucir l'impact psychologique d'une descente non prévue ?

DP = C'est un travail de club.

La 1ère et la 2ème Ligue seront les divisions les plus impactées.

PB = Est-ce que la 5ème Ligue va jouer le jeudi ou le vendredi ?

DP = On a évoqué soit le vendredi soit le lundi.

L'AGTT avait décidé par le passé que le vendredi soit libéré. C'est une question ouverte, on pourra décider en juin. En attendant vous pouvez consulter vos membres de club.

AB = option « libre choix du jour » possible ?

DP = Oui, mais si on l'autorise, faudrait le faire aussi pour toutes les autres Ligues.

PB = favorable au respect des jours avec des arrangements possibles.

DP = Le règlement permet d'avancer un match donc adapté pour des arrangements.

AB = Serait-il possible d'avoir plus de souplesse pour la 5ème Ligue ?

DP = On peut admettre des dérogations pour la 5ème Ligue.

DP explique aussi le déroulement des promotions/relégations, les compositions des Ligues, le championnat Dames

DP propose de passer au vote :

opposition = 0

abstention = 7

approbation = 67

Le nouveau règlement est donc approuvé.

DP revient sur la question de la transition.

Un document sera adressé aux clubs avec une transition en 2 ans.

Il va travailler sur une proposition pour faire 2 étapes. La décision se ferait par des réponses courriels envoyées par les clubs à l'AGTT.

AB demande d'avoir 2 simulations (1 simulation sur 1 an, 1 autre sur 2 ans).

Présentation du tournoi populaire du dimanche 26 janvier 2020 et du tournoi Hardbat.

Questions diverses :

AB = Concernant le championnat genevois Elite, aujourd'hui les clubs doivent payer les inscriptions de leurs membres à ce tournoi. Ce système est assez inacceptable. Pourrait-on voir les joueurs régler directement sur place ?

DP = Rien n'est précisé dans le cahier des charges, le club organisateur est libre pour choisir.

Fin de réunion à 17h45, JPS conclut en rappelant que ce nouveau règlement adopté est une vraie révolution qui fait suite à des réflexions par des clubs et l'AGTT. A nouveau merci à Daniel Pauli pour tout ce travail effectué.

ASSEMBLEE GENERALE ADMINISTRATIVE

Date: 31.10.2019 31.10.2019

<u>Club</u>	<u>Licenciés</u>	<u>Voix</u>	<u>Voix distr.</u>
BERNEX	26	4	
CAROUGE	53	7	
CHATELAINE	54	7	
GRAND-SACONNEX	7	2	
LA LISSOLE	0	1	
MANDEMENT	40	5	
MEYRIN	44	6	Manlun
MIGROS	9	2	
ONEX	21	4	
PUPLINGE	18	3	
RAPID GENEVE	20	3	
SILVER STAR	56	7	
UGS-CHENOIS	88	10	
VERNIER	25	4	
VERSOIX	45	6	
VEYRIER	40	5	
ZZ LANCY	94	11	
TOTAL (1)	640	87	

Membres d'honneur :

TOTAL (2)	0

74

TOTAL (1+2)	74
Majorité des voix =	38
2/3 voix =	50

Extrait des statuts, point 4.1.5. droit de vote : chaque club a droit à une voix pour sa présence, puis à une voix jusqu'à 10 membres licenciés ou par fraction de 10. Un club qui n'a pas satisfait aux obligations financières qui lui ont été facturées plus de 30 jours avant l'AGA peut être privé de son droit de vote par décision de l'assemblée, sur préavis du CD. Un club ne peut être représenté que par l'un de ses membres. Les membres d'honneur de l'AGTT ont droit à une voix lors de l'AGA.

Extrait des statuts, point 4.1.6. décisions : l'AGA prend ses décisions et procède aux élections à la majorité absolue des voix représentées. La majorité des 2/3 des voix représentées est requise pour la modification des statuts, du RF et pour l'entrée en matière sur des objets non prévus à l'ordre du jour. Il ne peut pas y avoir d'entrée en matière sur les propositions de modification des statuts et du RF si elles n'ont pas été annexées à la convocation.